



## Conseil d'administration

336<sup>e</sup> session, Genève, 22 juin 2019

GB.336/INS/INF/1

Section institutionnelle

INS

### POUR INFORMATION

Date: 6 juin 2019

Original: anglais

## Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés <sup>1</sup>

### Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre mars et mai 2019 .....	1
Ressources liées aux connaissances .....	1
I/1. Révision des normes statistiques sur l'informalité: première réunion du groupe de travail .....	1
Avenir du travail .....	2
I/2. Créer un avenir du travail durable et une transition juste vers l'économie bleue dans les Etats insulaires d'Afrique .....	2
Politique de l'emploi .....	3
I/3. Atelier sous-régional sur l'apprentissage de qualité en Afrique de l'Ouest .....	3
I/4. Renforcer l'impact sur l'emploi des politiques sectorielles et commerciales (projet STRENGTHEN) – Atelier mondial de partage des connaissances.....	4
I/5. Onzième Réunion sous-régionale des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones .....	5
I/6. Forum sous-régional sur la transition vers l'économie formelle et la promotion du travail décent .....	6
I/7. Réunion interrégionale sur le renforcement des compétences pour une transition juste et l'avenir du travail .....	8
I/8. Réunion sous-régionale sur les partenariats pour l'emploi des jeunes dans la Communauté des Etats indépendants (YEP CIS) – Phase II.....	9

<sup>1</sup> Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

Gouvernance et tripartisme .....	10
I/9. Réunion interrégionale sur le Groupe d'action de l'Alliance 8.7 pour les chaînes d'approvisionnement.....	10
I/10. Renforcer l'efficacité, l'impact et le caractère inclusif des institutions nationales de dialogue social .....	12
I/11. Forum de dialogue social tripartite de la CEDEAO: renforcer le dialogue social pour la promotion du travail décent dans la région de la CEDEAO.....	13
Conditions de travail et égalité.....	14
I/12. Cours sous-régional sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques salariales destinées à favoriser une croissance inclusive .....	14
I/13. Région Amériques: atelier de formation par les pairs sur la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération (EPIC).....	15
I/14. 44 <sup>e</sup> réunion de la Commission technique et du Comité du programme et budget (CPP) de l'OIT-CINTERFOR.....	16
I/15. Atelier à l'intention des gouvernements sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable: coordination et échanges entre les autorités nationales sur les politiques du travail, les politiques migratoires et les politiques étrangères dans le corridor Guatemala-Mexique .....	17
Activités sectorielles .....	18
I/16. Le travail décent et le tourisme socialement responsable au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda.....	18
Activités pour les employeurs .....	20
I/17. Atelier destiné à renforcer les capacités des employeurs et à encourager les consultations dans le cadre d'un projet: permettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques sociales et des politiques du travail .....	20
I/18. Atelier à l'intention des organisations d'employeurs du Guatemala et du Mexique sur la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable.....	20
Activités pour les travailleurs.....	22
I/19. Réunion sous-régionale: élaboration de programmes régionaux sur l'incidence des migrations de main-d'œuvre, par l'Intersyndicale régionale pour la défense des droits des travailleurs migrants en Amérique centrale et en République dominicaine et par le réseau régional d'organisations de la société civile pour les migrations .....	22
I/20. Formation régionale à l'intention des responsables syndicaux et des juristes sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant .....	23
I/21. Atelier syndical binational sur le rôle des syndicats dans la promotion active du travail décent et du recrutement équitable en faveur des travailleurs migrants .....	24
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés .....	25

## Propositions approuvées entre mars et mai 2019

### Ressources liées aux connaissances

#### ***I/1. Révision des normes statistiques sur l'informalité: première réunion du groupe de travail***

Date proposée:	7-9 octobre 2019
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Arabie saoudite, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Equateur, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Liban, Malaisie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Rwanda, Sierra Leone, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam, ainsi que le territoire palestinien occupé
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	32
b) représentants des employeurs:	2
c) représentants des travailleurs:	2
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) examiner la portée et la structure du cadre conceptuel des nouvelles normes sur l'informalité;</li> <li>ii) examiner les questions mises en évidence à partir du document présenté à la 20<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2018, ainsi que la stratégie à adopter pour faire avancer chacune des questions;</li> <li>iii) conseiller et aider le Bureau pour les travaux techniques relatifs aux normes statistiques sur l'informalité dans le cadre de la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel et des Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel pour la préparation d'un projet de résolution sur le sujet qui sera soumis à la 21<sup>e</sup> CIST.</li> </ul>
Observateurs:	<p>Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)</p> <p>Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CIS-STAT)</p> <p>Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)</p> <p>Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT)</p>

	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
	Fonds monétaire international (FMI)
	Division de statistique
	Les femmes et l'emploi dans le secteur informel: mondialisation et organisation (WIEGO)
	Banque mondiale
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

## Avenir du travail

### ***I/2. Créer un avenir du travail durable et une transition juste vers l'économie bleue dans les Etats insulaires d'Afrique***

Date proposée:	7-9 mai 2019
Lieu:	Mahé, Seychelles
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (55 000 dollars E.-U.) CTBO (120 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cabo Verde, Comores, Guinée-Bissau, Madagascar, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	21
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la réunion:	i) échanger des expériences et recenser les défis et les perspectives en ce qui concerne l'économie bleue et verte et les contributions en matière de création d'emplois dans les deux domaines;

- ii) explorer les sujets communs tels que les investissements à forte intensité de main-d'œuvre et l'utilisation des ressources locales, l'emploi des jeunes et la numérisation, les migrations de main-d'œuvre équitables, la transition vers l'économie formelle et le tourisme;
- iii) élaborer et approuver des pistes pour relever les défis dans le cadre de l'avenir du travail et tirer parti des possibilités d'emplois décents offertes par l'économie bleue, l'économie verte, la numérisation et le tourisme, et contribuer au Sommet action climat des Nations Unies prévu en septembre 2019;
- iv) apporter une contribution à la 14<sup>e</sup> Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail qui se tiendra en décembre 2019.

Experts invités:	Organisations de jeunes (Synergie Jeunes, emplois verts) Organisation internationale de la francophonie (OIF)
Observateurs:	Deux représentants de la Commission de l'océan Indien Un représentant de la Commission de l'Union africaine Un représentant du Secrétaire des Etats insulaires d'Afrique
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, convention du travail maritime, telle qu'amendée, 2006 (MLC, 2006)
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

## Politique de l'emploi

### ***I/3. Atelier sous-régional sur l'apprentissage de qualité en Afrique de l'Ouest***

Date proposée:	2-4 avril 2019
Lieu:	Abidjan, Côte d'Ivoire
Financement:	Gouvernement du Luxembourg (70 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	12
c) représentants des travailleurs:	12

Objectifs de l'atelier:	<p>i) promouvoir le partage des connaissances sur les bonnes pratiques au niveau sous-régional et renforcer les capacités des participants ainsi que leur appropriation des éléments essentiels à la mise en place d'un système d'apprentissage de qualité;</p> <p>ii) aborder différents sujets, tels que la participation du secteur privé et l'amélioration de l'apprentissage informel, ainsi que les différents défis et opportunités pour un apprentissage de qualité.</p>
Expert invité:	Modérateur extérieur
Observateurs:	<p>Membres de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>Centre de recherches pour le développement international (CRDI)</p> <p>Comité des donateurs pour l'enseignement et la formation professionnels mixtes (DC dVET)</p> <p>Agence allemande de coopération internationale (GIZ)</p> <p>Direction du développement et de la coopération (DDC)</p> <p>Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (Lux/Dev)</p> <p>Organisation internationale de la francophonie (OIF)</p> <p>Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)</p> <p>Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)</p> <p>Banque africaine de développement (BAfD)</p>
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Français

**I/4. Renforcer l'impact sur l'emploi des politiques sectorielles et commerciales (projet STRENGTHEN) – Atelier mondial de partage des connaissances**

Date proposée:	14-15 mai 2019
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Union européenne (75 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guatemala, Honduras, Maroc, Myanmar, Philippines, Rwanda
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4

Objectif de l'atelier:	partager les connaissances techniques et l'expérience acquises dans le cadre du projet d'amélioration des politiques sectorielles et commerciales afin de favoriser la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité chez les parties prenantes, les partenaires et les fonctionnaires du BIT.
Experts invités:	Spécialiste de l'évaluation d'impact du Canada Spécialiste de la chaîne de valeur de la Côte d'Ivoire Economiste du travail du Centre centraméricain d'études budgétaires du Guatemala Modélisateur macroéconomique de l'Université du Vermont, Etats-Unis Economiste du travail de l'Université du Massachusetts, Etats-Unis Spécialiste du commerce de la France Consultant de la Suisse Personnel des agences statistiques nationales et des groupes de réflexion nationaux
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

### ***I/5. Onzième Réunion sous-régionale des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones***

Date proposée:	14-15 mai 2019
Lieu:	Bridgetown, Barbade
Financement:	CTBO (162 352 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, ainsi que les neuf territoires non métropolitains suivants: Anguilla, Aruba, Bermudes, îles Vierges britanniques, îles Caïmanes, Curaçao, Montserrat, Sint-Maarten, îles Turques et Caïques
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	44
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4

Objectifs de la réunion:	<p>i) discuter principalement du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail intitulé «Travailler pour bâtir un avenir meilleur», en mettant l'accent sur les sujets particulièrement importants pour les Caraïbes;</p> <p>ii) offrir aux ministres du Travail l'occasion de tenir des discussions préparatoires sur la session du centenaire de la Conférence internationale du Travail, qui se tiendra en juin 2019.</p>
Expert invité:	Un consultant
Observateurs:	<p>Communauté des Caraïbes (CARICOM)</p> <p>Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS)</p> <p>Association des Etats de la Caraïbe (AEC)</p> <p>Banque de développement des Caraïbes (CDB)</p>
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	<p>Conventions fondamentales de l'OIT: convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973</p> <p>Conventions prioritaires de l'OIT: convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952</p> <p>Recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017</p>
Langue de travail:	Anglais

**I/6. Forum sous-régional sur la transition vers l'économie formelle et la promotion du travail décent**

Date proposée:	20-24 mai 2019
Lieu:	Hammamet, Tunisie
Financement:	Gouvernement de la France (75 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Togo, Tunisie

## Composition:

a) représentants gouvernementaux: 22

b) représentants des employeurs: 10

c) représentants des travailleurs: 10

## Objectifs du forum:

- i) s'appuyer sur la recommandation n° 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle pour déterminer, avec les mandants présents au forum, l'application qui pourrait en être faite au niveau national dans les différents domaines sélectionnés en vue de la coordination de ces mesures dans le cadre d'une stratégie intégrée;
- ii) évaluer les politiques et les mesures de formalisation en Afrique et en particulier dans les pays représentés, et partager les expériences entre les mandants sur les approches et instruments innovants relatifs à la formalisation de l'économie informelle qui auront été mis en œuvre par les représentants gouvernementaux, les partenaires sociaux et les partenaires de développement en Afrique;
- iii) examiner les expériences nationales en cours ou les projets de politiques en cours d'adoption et obtenir les avis et conseils de spécialistes d'autres pays de la région et d'experts internationaux;
- iv) esquisser les perspectives d'action envisagées au niveau national pour la formulation d'une formalisation intégrée ou spécifique, y compris les stratégies de mise en œuvre qui seront menées avec l'assistance technique du BIT.

## Experts invités:

Deux consultants

## Observateur:

Délégation tripartite de la France en tant que pays donateur

## Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015

## Langue de travail:

Français

**I/7. Réunion interrégionale sur le renforcement des compétences pour une transition juste et l'avenir du travail**

Date proposée:	6 juin 2019
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Gouvernement de la Suède (30 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la France (56 029 dollars E.-U.) Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (6 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Barbade, Brésil, Chine, Costa Rica, Ghana, Inde, Maurice, Philippines, Sénégal
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	i) examiner les principales conclusions sur les besoins professionnels actuels et futurs et les déficits de compétences dans le contexte de l'initiative sur l'avenir du travail, des changements technologiques verts et de l'action en faveur du climat; reconnaître les défis environnementaux et trouver des stratégies efficaces d'acquisition de compétences à partir des enseignements tirés et des bonnes pratiques; ii) proposer des recommandations stratégiques et des solutions systémiques pour le dialogue social ainsi que des stratégies de développement des compétences efficaces et inclusives pour une transition juste pour tous; iii) discuter d'une éventuelle collaboration internationale pour une transition juste vers la réalisation de l'ODD 8.
Experts invités:	Deux représentants (France et Allemagne) du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Conseil de la construction écologique
Observateurs:	Des organismes de développement et institutions des Nations Unies seront invités à assister à la cérémonie d'ouverture le 6 juin

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976 Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (2015) (BIT)
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

**I/8. Réunion sous-régionale sur les partenariats pour l'emploi des jeunes dans la Communauté des Etats indépendants (YEP CIS) – Phase II**

Date proposée:	2-5 juillet 2019
Lieu:	Kazan, Fédération de Russie
Financement:	LUKOIL (116 060 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turkménistan, ainsi que les pays du groupe BRICS: Brésil, Russie (pays hôte), Inde, Chine et Afrique du Sud
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	30
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) renforcer les politiques et les approches sur le terrain en faveur de l'emploi des jeunes, qui aideront les bénéficiaires (jeunes femmes et jeunes hommes) à avoir davantage de possibilités d'échapper au chômage, au sous-emploi, à l'emploi informel, aux emplois temporaires et de mauvaise qualité;</li> <li>ii) parvenir à un meilleur dosage des politiques qui aboutiront à améliorer en termes qualitatifs et quantitatifs les emplois auxquels les jeunes hommes et les jeunes femmes auront accès;</li> <li>iii) développer davantage le cadre existant pour la coopération régionale et le partage des connaissances sur l'emploi des jeunes dans les dix pays de la sous-région, et améliorer l'efficacité des politiques et des programmes pour l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en Ouzbékistan, en Fédération de Russie et au niveau des trois régions de la Fédération de Russie;</li> </ul>

- iv) accroître les connaissances des mandants tripartites sur l'élaboration des politiques liées à l'emploi, cibler les programmes et les services destinés aux jeunes et améliorer les capacités des principales parties prenantes dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes par des échanges sur les meilleures pratiques à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région, avec la collaboration de fonctionnaires des bureaux extérieurs du BIT et d'experts internationaux, visant à mieux comprendre ce qui fonctionne pour l'emploi des jeunes.

Experts invités:	Deux représentants de LUKOIL
Observateur:	Ministère de la Famille, du Travail et de la Protection sociale de la République du Bachkortostan en Fédération de Russie
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957
Langues de travail:	Anglais et russe

## Gouvernance et tripartisme

### ***I/9. Réunion interrégionale sur le Groupe d'action de l'Alliance 8.7 pour les chaînes d'approvisionnement***

Date proposée:	14-15 mai 2019
Lieu:	Abidjan, Côte d'Ivoire
Financement:	Gouvernement des Pays-Bas (120 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la France (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Argentine, Australie, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Ethiopie, France, Ghana, Indonésie, Madagascar, Malawi, Mali, Mexique, Népal, Nigéria, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	27
b) représentants des employeurs:	27
c) représentants des travailleurs:	27

- Objectifs de la réunion:
- i) examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-19 et définir des priorités communes pour 2020-21;
  - ii) faire le point sur le Rapport mondial sur les chaînes d’approvisionnement (suivi de la Déclaration du G20) et donner aux mandants l’occasion d’en débattre;
  - iii) partager les connaissances sur les moyens d’éradiquer le travail des enfants et le travail forcé aux niveaux les plus bas de la chaîne d’approvisionnement, y compris sur le lancement de partenariat(s) pour l’élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d’approvisionnement en Afrique.
- Observateurs:
- Membres du Groupe d’action de l’Alliance 8.7 pour les chaînes d’approvisionnement
- Confédération syndicale internationale (CSI)
- Organisation internationale des employeurs (OIE)
- Fédérations syndicales internationales
- Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique)
- Business Africa
- Organisation de l’unité syndicale africaine (OUSA)
- Union africaine
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)
- Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF)
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Pacte mondial des Nations Unies
- Institute for Human Rights and Business
- Global Fund to End Modern Slavery
- Global Business Coalition Against Human Trafficking
- Anti-slavery international
- Oxfam; initiative pour un commerce éthique
- Fair Labour Association
- Business for Social Responsibility
- Consumer Goods Forum
- Réseau de l’ASEAN pour la RSE
- Humanity United; Bali Process
- The Mekong Club; the Freedom Fund

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

**I/10. Renforcer l'efficacité, l'impact et le caractère inclusif des institutions nationales de dialogue social**

Date proposée:	2 juillet 2019
Lieu:	Rome, Italie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (22 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Italie (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	France, Irlande, Italie, Portugal, Slovénie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la réunion:	i) réunir des représentants des institutions nationales de dialogue social de France, d'Irlande, d'Italie, du Portugal et de Slovénie et leur offrir l'occasion de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques sur la manière d'améliorer l'efficacité et le caractère inclusif de leurs institutions dans un contexte marqué par des mutations rapides et profondes qui n'épargnent pas le monde du travail; ii) aider les mandants tripartites d'Italie dans leur réflexion en cours sur la manière de repositionner le Conseil national pour l'économie et le travail (CNEL) sur l'échiquier politique, en tant qu'institution de gouvernance.
Expert invité:	Secrétaire général de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)
Observateurs:	Personnel et membres du Conseil national pour l'économie et le travail (CNEL)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976, recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960
Langues de travail:	Anglais, français et italien

**I/11. Forum de dialogue social tripartite de la CEDEAO:  
renforcer le dialogue social pour la promotion  
du travail décent dans la région de la CEDEAO**

Date proposée:	15-19 juillet 2019
Lieu:	Abuja, Nigéria
Financement:	Secrétariat de la CEDEAO (111 752 dollars E.-U.) Union européenne (51 330 dollars E.-U.) CTBO (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	16
b) représentants des employeurs:	16
c) représentants des travailleurs:	16
Objectifs du forum:	i) renforcer la collaboration entre la CEDEAO et les ministères chargés du travail et de l'emploi; ii) réviser, valider et adopter les principaux documents de la CEDEAO sur la politique du travail et de l'emploi, le nouveau plan d'action stratégique, le projet de directive sur l'harmonisation du droit du travail dans la région de la CEDEAO, le mémorandum élaboré pour la discussion sur la restructuration du Forum de dialogue social tripartite de la CEDEAO et le programme régional de promotion du travail décent de la CEDEAO; iii) parvenir à un consensus sur les questions d'actualité relatives au travail et diffuser les bonnes pratiques en matière de travail et d'emploi dans la région de la CEDEAO; iv) adopter les recommandations des groupes de travail sur les migrations de main-d'œuvre et la protection sociale.
Experts invités:	Deux représentants de la CEDEAO Deux consultants
Observateurs:	Hauts représentants de la CEDEAO (experts et directeurs) Représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Représentants du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) Délégation de l'Union européenne
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

## Conditions de travail et égalité

### **I/12. Cours sous-régional sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques salariales destinées à favoriser une croissance inclusive**

Date proposée:	16-18 avril 2019
Lieu:	Mascate, Oman
Financement:	Centre international de formation de l'OIT (Turin) (25 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (15 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Qatar (12 056 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Jordanie, Liban, Oman, Qatar, ainsi que le territoire palestinien occupé
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs du cours:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration des politiques salariales et déterminer les éléments clés à prendre en compte pour la formulation de ces politiques; donner aux participants et aux experts de l'OIT la possibilité de discuter des évolutions et des faits nouveaux dans le domaine des politiques salariales dans les Etats arabes et dans le monde;</li> <li>ii) enrichir les connaissances des participants et renforcer leur capacité à contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques salariales au niveau national et/ou régional en tenant compte des perspectives mondiales actuelles;</li> <li>iii) présenter des pistes de réflexion pour des politiques salariales efficaces, incluant des systèmes de salaire minimum, et pour une articulation entre la rémunération dans le secteur privé et le secteur public, en vue de promouvoir le travail décent et la croissance inclusive;</li> <li>iv) renforcer la capacité à élaborer et mettre en œuvre des politiques salariales participatives et fondées sur des données probantes, notamment en matière de fixation du salaire minimum, et favoriser les échanges d'idées et de données d'expérience entre les décideurs de différents pays.</li> </ul>
Expert invité:	Un consultant
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970
Langues de travail:	Anglais et arabe

**I/13. Région Amériques: atelier de formation par les pairs  
sur la Coalition internationale pour l'égalité  
de rémunération (EPIC)**

Date proposée:	28-30 mai 2019
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	CTBO (75 488 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Jamaïque, Panama, Pérou
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de l'atelier:	<p>i) rechercher un consensus entre les mandants tripartites des Amériques en faveur de l'initiative EPIC et les encourager à y adhérer officiellement;</p> <p>ii) présenter et expliquer avec les coordonnateurs des pays participants les travaux de recherche sur l'égalité de rémunération et promouvoir les échanges entre pairs pour permettre une meilleure compréhension des problèmes et discuter des politiques qui pourraient être adoptées.</p>
Experts invités:	<p>Centre féministe d'information et d'action (CEFEMINA) Fonctionnaire chargé des questions d'égalité entre hommes et femmes Internationale des services publics Consultant, projets pilotes ACTRAV Représentant des employeurs Représentant des travailleurs ONU-Femmes Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Banque interaméricaine de développement (BID)</p>
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951
Langues de travail:	Anglais et espagnol

**I/14. 44<sup>e</sup> réunion de la Commission technique  
et du Comité du programme et budget (CPP)  
de l'OIT-CINTERFOR**

Date proposée:	5-8 août 2019
Lieu:	Montevideo, Uruguay
Financement:	Institut national de l'emploi et de la formation professionnelle (160 000 dollars E.-U.) Membres du réseau IFP du CINTERFOR (150 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (54 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Cabo Verde, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chili, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	38
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	<p>i) analyser le rapport et la proposition de plan de travail du directeur de l'OIT/CINTERFOR et formuler des observations et des recommandations sur ces documents pendant la réunion du Comité du programme et budget (CPP);</p> <p>ii) présenter les conclusions et les délibérations de la réunion du CPP pendant la séance plénière de la Commission technique;</p> <p>iii) examiner et approuver le rapport consacré aux activités menées depuis la dernière réunion qui s'est tenue à San José (Costa Rica) en août 2017, ainsi que le plan de travail proposé pour les deux années suivantes, et formuler des recommandations;</p> <p>iv) la 44<sup>e</sup> session de la Commission technique étant consacrée principalement à la formation professionnelle dans le contexte du développement durable, favoriser l'échange de données d'expérience et de connaissances entre les membres et les pays sur cette question.</p>

Observateurs:	Banque interaméricaine de développement (BID) Groupe de la Banque mondiale Organisation des Etats ibéroaméricains pour l'éducation, la science et la culture Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Société andine de développement (ADC) Organisation des Etats américains (OEA) Direction du développement et de la coopération (DDC) Agence allemande de coopération internationale (GIZ) Service de mise en valeur des ressources humaines de la Corée Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada Union européenne Agence nippone pour la coopération internationale (JICA) Gouvernement des Etats-Unis (ministère du Travail et Agence des Etats-Unis pour le développement international) Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (LuxDev) Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

***I/15. Atelier à l'intention des gouvernements sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable: coordination et échanges entre les autorités nationales sur les politiques du travail, les politiques migratoires et les politiques étrangères dans le corridor Guatemala-Mexique***

Date proposée:	24-25 septembre 2019
Lieu:	Mexico, Mexique
Financement:	Union européenne (16 786 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Guatemala, Mexique
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	16
b) représentants des employeurs:	2
c) représentants des travailleurs:	2

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) analyser la situation de l'emploi et les conditions de recrutement, de vie et de travail des travailleurs migrants dans le corridor Guatemala-Mexique;</li> <li>ii) échanger des informations quantitatives et qualitatives sur la mobilité et le recrutement de la main-d'œuvre dans le corridor Guatemala-Mexique;</li> <li>iii) promouvoir le dialogue binational sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable auprès des organismes publics chargés des questions relatives aux migrations et au travail.</li> </ul>
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langue de travail:	Espagnol

## Activités sectorielles

### ***I/16. Le travail décent et le tourisme socialement responsable au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda***

Date proposée:	21-22 mai 2019
Lieu:	Arusha, République-Unie de Tanzanie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (54 321 dollars E.-U.) CTBO (5 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Kenya, République-Unie de Tanzanie, Ouganda
Composition:	
a) Représentants gouvernementaux:	12
b) Représentants des employeurs:	12
c) Représentants des travailleurs:	12

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) mettre en commun les connaissances et renforcer les capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs, des représentants gouvernementaux et des parties prenantes concernées en matière de promotion du travail décent et du tourisme socialement responsable;</li> <li>ii) examiner le rôle joué par le tourisme en tant que catalyseur du développement socio-économique inclusif et en tant que moyen de réduire la pauvreté dans les zones rurales, promouvoir l'emploi décent pour les jeunes et les femmes et accorder une attention particulière aux questions d'égalité entre hommes et femmes;</li> <li>iii) recenser les principaux défis pour les politiques actuelles et à venir ainsi que les possibilités existantes en vue de définir des domaines d'action prioritaires et les mesures à prendre pour faire progresser le travail décent et le tourisme socialement responsable, en accord avec les Directives de l'OIT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable.</li> </ul>
Observateurs:	<p>Deux représentants de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)</p> <p>Deux représentants de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Un représentant de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)</p> <p>Deux représentants de la Banque africaine de développement (BAfD)</p> <p>Deux représentants de donateurs locaux intéressés</p> <p>Membres de l'équipe de pays des Nations Unies</p>
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	<p>Convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991, recommandation (n° 179) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991</p>
Langue de travail:	<p>Anglais</p>

## Activités pour les employeurs

### ***I/17. Atelier destiné à renforcer les capacités des employeurs et à encourager les consultations dans le cadre d'un projet: Permettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques sociales et des politiques du travail***

Date proposée:	24-26 avril 2019
Lieu:	Nadi, Fidji
Financement:	CSBO (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Iles Salomon, Kiribati, Samoa, Tonga, Vanuatu
Composition:	
Représentants des employeurs:	25
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) consulter les représentants des organisations d'employeurs sur la conception, la stratégie et la mise en œuvre du projet (phase de démarrage);</li> <li>ii) attirer l'attention sur les modèles applicables à la collaboration, au dialogue social, aux services, à la mise en œuvre et au suivi des ODD et à l'appui à l'intégration du projet;</li> <li>iii) préparer les représentants des employeurs à participer efficacement à la prochaine conférence du <i>Climate Action Pacific Partnership</i> et à la prochaine Réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique;</li> <li>iv) avoir défini à la fin de l'atelier une feuille de route pour le projet qui soit claire et conforme aux objectifs du projet et aux besoins des organisations d'employeurs.</li> </ul>
Experts invités:	Secrétariat de la COP23 Centre international de formation de l'OIT (Turin)
Langue de travail:	Anglais

### ***I/18. Atelier à l'intention des organisations d'employeurs du Guatemala et du Mexique sur la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable***

Date proposée:	30-31 juillet 2019
Lieu:	Tapachula, Chiapas, Mexique
Financement:	Union européenne (23 982 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Guatemala, Mexique

Composition:	
Représentants des employeurs:	24
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) encourager la formation d'«agents du changement» appelés à promouvoir le recrutement équitable dans leurs organisations d'employeurs respectives et réfléchir à la question du recrutement équitable dans le secteur privé;</li> <li>ii) favoriser l'échange d'idées entre les organisations d'employeurs du Guatemala et du Mexique pour la promotion des migrations de main-d'œuvre et du recrutement équitable;</li> <li>iii) convenir d'une vision stratégique du rôle que les organisations d'employeurs joueront dans le cadre de la gouvernance des migrations de main-d'œuvre entre les deux pays, en établissant des accords bilatéraux, tels que des accords de coopération sur des questions du domaine du travail et un plan de développement global.</li> </ul>
Experts invités:	Représentants des employeurs régionaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langue de travail:	Espagnol

## Activités pour les travailleurs

### ***I/19. Réunion sous-régionale: élaboration de programmes régionaux sur l'incidence des migrations de main-d'œuvre, par l'Intersyndicale régionale pour la défense des droits des travailleurs migrants en Amérique centrale et en République dominicaine et par le réseau régional d'organisations de la société civile pour les migrations***

Date proposée:	24-26 juin 2019
Lieu:	Guatemala, Guatemala
Financement:	Union européenne (28 539 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Composition:	
Représentants des travailleurs:	14
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) échanger et discuter des diagnostics et des informations contextuelles à propos des principaux défis rencontrés ainsi que des problèmes de droits auxquels font face les travailleurs migrants, tant du point de vue de la société civile que de celui des organisations de travailleurs, et déterminer le rôle des syndicats et de la société civile dans les dispositifs de protection des droits des travailleurs migrants;</li><li>ii) promouvoir des stratégies d'engagement mutuel pour renforcer dans les pays le respect des normes internationales applicables au recrutement, à l'embauche et aux conditions de travail des migrants;</li><li>iii) créer des réseaux et étudier de nouvelles possibilités de coopération entre les syndicats et le réseau régional d'organisations de la société civile pour les migrations dans le contexte de la conférence régionale sur les migrations;</li><li>iv) adopter un accord et un programme de travail commun pour avoir un impact plus fort en vue de la conférence régionale sur les migrations et pour promouvoir au niveau sous-régional le travail décent en faveur des travailleurs migrants.</li></ul>
Experts invités:	Deux représentants du Conseil des syndicats d'Amérique centrale et des Caraïbes (CSU)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langue de travail:	Espagnol

***I/20. Formation régionale à l'intention des responsables syndicaux et des juristes sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant***

Date proposée:	22-24 juillet 2019
Lieu:	Cholpon Ata, Kirghizistan
Financement:	CSBO (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan
Composition:	
représentants des travailleurs:	28
Objectifs de la formation:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) former les responsables syndicaux et les juristes à l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant;</li> <li>ii) aider les syndicats à adopter des procédures plus efficaces pour la présentation de rapports au système de contrôle de l'OIT dans le cadre du cycle régulier de présentation des rapports ou en dehors;</li> <li>iii) améliorer l'information communiquée par les syndicats d'Asie centrale pour qu'elle soit prise en compte dans les rapports qui seront soumis.</li> </ul>

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930
Langues de travail:	Anglais et russe

**I/21. Atelier syndical binational sur le rôle des syndicats dans la promotion active du travail décent et du recrutement équitable en faveur des travailleurs migrants**

Date proposée:	24-25 juillet 2019
Lieu:	Guatemala, Guatemala
Financement:	Union européenne (17 930 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Guatemala, Mexique
Composition:	
représentants des travailleurs:	24
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) analyser la situation de l'emploi et les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants dans le corridor Mexique-Guatemala;</li><li>ii) jeter les bases d'une stratégie syndicale commune qui permette d'infléchir, par le dialogue social, les politiques publiques nationales et bilatérales en matière de migration et de recrutement équitable.</li></ul>
Experts invités:	Deux représentants du Conseil des syndicats d'Amérique centrale et des Caraïbes (CSU)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Espagnol

## Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
<b>AFRIQUE 2019</b>		
2-4 avril	Atelier sous-régional sur l'apprentissage de qualité en Afrique de l'Ouest	Abidjan, Côte d'Ivoire
7-9 mai	Créer un avenir du travail durable et une transition juste vers l'économie bleue dans les Etats insulaires d'Afrique	Mahé, Seychelles
14-15 mai	Réunion interrégionale sur le Groupe d'action de l'Alliance 8.7 pour les chaînes d'approvisionnement	Abidjan, Côte d'Ivoire
20-24 mai	Forum sous-régional sur la transition vers l'économie formelle et la promotion du travail décent	Hammamet, Tunisie
21-22 mai	Le travail décent et le tourisme socialement responsable au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda	Arusha, République-Unie de Tanzanie
15-19 juillet	Forum de dialogue social tripartite de la CEDEAO: renforcer le dialogue social pour la promotion du travail décent dans la région de la CEDEAO	Abuja, Nigéria
<b>ASIE ET PACIFIQUE 2019</b>		
24-26 avril	Atelier destiné à renforcer les capacités des employeurs et à encourager les consultations dans le cadre d'un projet: Permettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques sociales et des politiques du travail	Nadi, Fiji
<b>EUROPE 2019</b>		
2 juillet	Renforcer l'efficacité, l'impact et le caractère inclusif des institutions nationales de dialogue social	Rome, Italie
2-5 juillet	Réunion sous-régionale sur les partenariats pour l'emploi des jeunes dans la Communauté des Etats indépendants (YEP CIS) – Phase II	Kazan, Fédération de Russie
22-24 juillet	Formation régionale à l'intention des responsables syndicaux et des juristes sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant	Choplon Ata, Kirghizistan
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2019</b>		
14-15 mai	Onzième Réunion sous-régionale des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones	Bridgetown, Barbade
28-30 mai	Région Amériques: atelier de formation par les pairs sur la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération (EPIC)	Lima, Pérou
24-26 juin	Réunion sous-régionale: élaboration de programmes régionaux sur l'incidence des migrations de main-d'œuvre, par l'Intersyndicale régionale pour la défense des droits des travailleurs migrants en Amérique centrale et en République dominicaine et par le réseau régional d'organisations de la société civile pour les migrations	Guatemala, Guatemala
24-25 juillet	Atelier syndical binational sur le rôle des syndicats dans la promotion active du travail décent et du recrutement équitable en faveur des travailleurs migrants	Guatemala, Guatemala

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
30-31 juillet	Atelier à l'intention des organisations d'employeurs du Guatemala et du Mexique sur la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable	Tapachula, Chiapas, Mexique
5-8 août	44 <sup>e</sup> réunion de la Commission technique et du Comité du programme et budget (CPP) de l'OIT-CINTERFOR	Montevideo, Uruguay
24-25 septembre	Atelier à l'intention des gouvernements sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable: coordination et échanges entre les autorités nationales sur les politiques du travail, les politiques migratoires et les politiques étrangères dans le corridor Guatemala-Mexique	Mexico, Mexique

**INTERRÉGIONAL  
2019**

16-18 avril	Cours sous-régional sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques salariales destinées à favoriser une croissance inclusive	Mascate, Oman
14-15 mai	Renforcer l'impact sur l'emploi des politiques sectorielles et commerciales (projet STRENGTHEN) – Atelier mondial de partage des connaissances	Genève, Suisse
6 juin	Réunion interrégionale sur le renforcement des compétences pour une transition juste et l'avenir du travail	Genève, Suisse
7-9 octobre	Révision des normes statistiques sur l'informalité: première réunion du groupe de travail	Genève, Suisse